

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

PRESENTS : (10 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

ABSENT : (1 membre)

Monsieur Patrick NECTOUX.

VOTE :

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°13

OBJET : IRVE - Appel à projets FACé 2023

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°9 du 20 septembre 2023, le Bureau Syndical avait validé un 3ème déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables d'un montant de 1 242 300 € HT sous réserve de l'obtention du financement du FACé.

Le résultat de la candidature du SIED 70 à cet appel à projets s'est soldé par l'obtention d'une dotation de financement moindre que celle envisagée dans le cadre de cette délibération (464 000 € obtenus pour 770 000 € espérés).

Il est donc proposé de modifier le plan de déploiement.

Sur cette nouvelle base, afin d'optimiser cette subvention, il serait possible de déployer 4 nouvelles bornes accélérées et 5 bornes rapides (au lieu de 6 accélérées et 8 rapides initialement prévues) soit un investissement de 753 000 € HT au total avec un reste à charge de 177 000 € pour le SIED 70.

Le 2ème déploiement (pour mémoire déploiement de 10 bornes rapides) se soldant par l'installation des 2 dernières bornes rapides à ANCIER et à Intermarché la Vaugine, ce 3ème déploiement pourrait s'articuler comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DELIB13BU17

- 5 bornes rapides (150 kW DC) : PESMES, GY (ou BUCEY-LES-GY ou BONBOILLON), VILLERSEXEL (Intermarché), MELISEY, VELLEMINFROY ou MALVILLERS (ou DAMPIERRE-SUR-SALON) selon prospect des terrains privés.

- 4 bornes accélérées (22 kW AC et 25 kW DC) : PASSAVANT (La Rochère), HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, PLANCHER-LES-MINES (La Planche des belles Filles), SCEY-SUR-SAONE.

Les travaux pourraient débuter dès le 1er semestre 2024, après les démarches administratives indispensables à l'installation de tels équipements, notamment en zone de protection de monuments historiques. Une concertation avec les communes concernées et les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine sera menée pour intégrer au mieux ces appareils, comme cela a été réalisé lors des déploiements précédents.

Le SIED 70, avec 6 autres syndicats de la région Bourgogne-Franche-Comté, a conclu un marché global de performance, incluant travaux et maintenance, permettant ainsi un démarrage de l'opération début 2024, et assurant aussi l'exploitation et la maintenance des équipements ainsi que la supervision et la relation avec les usagers du service.

Les coûts de branchement, à réaliser par les GRD, sont également comptabilisés. En revanche, les coûts de raccordement, extension voire renforcement du réseau public d'électricité, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de l'AODE en communes rurales, n'ont pas été intégrés au plan de financement, étant éligibles aux tranches ABe et ABr du Facé.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **CONFIRME** le choix des derniers emplacements pour les bornes rapides du 2^{ème} déploiement de bornes du syndicat sur ANCIER et PUSEY (Intermarché la Vaugine).
- 2) **VALIDE** le 3^{ème} déploiement de bornes de recharge à l'échelle du territoire de la Haute-Saône tel qu'exposé par Monsieur le Président et énoncé ci-dessus.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ces démarches.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DEL IB13BU17